

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE – PROJET DE LA COM DE SAINT-BARTHELEMY

TERRITOIRE

Pop. : ~9 000 habitants (100% en zone non conventionnée) *Densité* : ~375 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : NC¹

Part de résidences secondaires : NC

Taux FSN : Non déterminé. Une hypothèse de prise en compte d'un taux identique à celui retenu pour la Région Guadeloupe conduit à un taux de 52,1% *Plafond FSN* : 524 €

Lignes ADSL dégroupées : NC *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 9,3% de lignes inférieures à 3 Mbps selon les derniers chiffres de l'observatoire de la Mission France Très Haut Débit.

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : Consultation locale menée en 2013 *Consultation ARCEP* : s'achève le 01/01/2015

Conventions de déploiement sur le territoire : Sans objet

Déploiements FttH d'initiative privée : Inexistants

Déploiements FttO d'initiative privée : 1 commune Orange, soit 100% des entreprises²

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : le 21/02/2014 par le Vice-Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

Couverture : 100% de la population en FttH à horizon 2020 (initiative publique uniquement)

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS 2016 – 2020

Coûts du projet (hors Composante « Etudes ») :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	0,61 M€	0,268 M€	-	2016
FttH*	5 813	6,21 M€	2,02 M€	1 068 €	2016 – 2017
FttH racco.		1,6 M€	0,398 M€	479 €	2016-2024
FttH bât. prio.					
FttO					

¹ Le nombre d'entités économiques recensées à Saint-Barthélemy est d'environ 4 900. L'ensemble de ces entités ne représente toutefois qu'une fraction du bâti dans la mesure où il s'agit essentiellement des entreprises unipersonnelles de services.

² Passage de « disponible » à « disponible sur étude de faisabilité » depuis le 15 octobre 2015.

Inclusion numérique					
coût total : 9,17 M€ (dont 2,94 M€ FSN)					

* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

Notes sur les déploiements :

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Conseil Territorial

Maître d'ouvrage (si différent) :

Montage juridique : Marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (5 ans), avec simultanément le lancement d'un marché de travaux pour les raccordements finals n'ayant pas pu être programmés dans le cadre du CREM au cours de la phase d'établissement du réseau. A l'issue du CREM, une procédure de DSP sera lancée afin d'assurer l'exploitation du réseau.

Plan de financement :

	Communes et interco.	Conseil Territorial	Départ.	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres*
Montant	-	6,23	-	-	2,94	-	-
%	-	68%	-	-	32%	-	-

* préciser

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

- CREM (5 ans) + Marché de travaux (raccordements finals) : lancement de la procédure : 1T 2016
- CREM (5 ans) + Marché de travaux (raccordements finals) : sélection du partenaire privé : 4T 2016
- DSP affermage : à partir de 2020.

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Existence d'un ou plusieurs RIP (collecte, WiFi...) : non
- Discussions pour une exploitation pluri-départementale : non
- Etc.